

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 9 janvier 2012, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 6	M. Robert Boucher
Siège # 4	M. Daniel Courchesne		

Le conseiller, M. Sylvain Paul, est à l'extérieur du pays.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2012-01-267)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* l'item suivant et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

39. a) Rétrospective 2011 présentée par le conseiller, M. Daniel Courchesne

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2011
5. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux
6. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 31 décembre 2011
 - Dépôt du rapport du Service incendie au 31 décembre 2011
 - Dépôt du rapport sur les constats d'infractions ou amendes au 31 décembre 2011
7. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de décembre 2011 : 66,57 sur 80
 - Ultramar – Pipeline Saint-Laurent : Demande pour la fourniture d'eau requise pour la future station de pompage située sur le boulevard Saint-Joseph Ouest
8. A.D.M.Q. : Cotisation annuelle 2012 pour la directrice générale, au montant de 646,90 \$ taxes incluses (abonnement annuel 380 \$ et assurance-cautionnement 210 \$)
9. Infotech Inc. : Contrat de service 2012 *Option régulière*, au montant de 5 217,77\$, taxes incluses
10. Infotech Inc. : Achat d'une banque de quatorze (14) heures, au montant de 1 126,75 \$, taxes incluses
11. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Honoraires pour divers dossiers, facture au montant de 531,76 \$ taxes incluses

12. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Honoraires pour le dossier concernant l'immeuble situé au 2019, boulevard Saint-Joseph Ouest, facture au montant de 763,07 \$ taxes incluses
13. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Honoraires pour représentation en cour municipale concernant l'immeuble situé au 779, chemin du Sanctuaire, facture au montant de 1 019,65 \$
14. HB Archivistes s.e.n.c. : Service d'archivage des documents municipaux, au montant de 800 \$, taxes incluses
15. C.O.M.B.E.Q. : Cotisation annuelle 2012 pour l'inspecteur municipal, au montant de 304,68 \$, taxes incluses
16. Québec municipal : Service Internet – abonnement annuel 2012, au montant de 156,65 \$, taxes incluses
17. Duclos & Vaillancourt Assurances Inc. : Renouvellement du contrat d'assurance pour 2012, au montant total de 11 310,49 \$
18. Publications CCH : Renouvellement et mise à jour des cartables sur les *Lois principales et complémentaires*, facture au montant de 280,35 \$, taxes incluses
19. S.P.A.D. : Service de fourrière municipale, facture au montant de 1 208,24 \$, taxes incluses
20. S.I.U.C.Q. : Renouvellement de la contribution annuelle pour le service d'intervention d'urgence, au montant de 1 288,35 \$
21. Association des chefs en sécurité incendie du Québec : Renouvellement de la cotisation annuelle pour 2012, au montant de 239,24 \$, taxes incluses
22. Commission scolaire des Chênes : Formation *Opérateur d'autopompe* pour le pompier volontaire, M. Daniel Nadeau, facture au montant de 830 \$
23. Me Jean-Frédéric Bleau : Honoraires pour services rendus incluant les détails et temps alloué pour chaque item des factures 704 et 732, au montant total de 6 100,68 \$, taxes incluses
24. Réno-Construction Tes-Scier : Préparation d'un plan pour la rénovation des salles de bain dans la salle municipale, facture au montant de 410,13 \$, taxes incluses
25. Techno Travaux : Étendre et niveler la poussière de pierre sur la patinoire, facture au montant de 410,13 \$ taxes incluses
26. Municipalité de St-Germain : Sortie du Service incendie pour accident de voiture sur le boulevard Lemire, utilisation des outils de désincarcération, le 21 décembre 2011, facture au montant de 630,90 \$
27. Dépôt et adoption de la liste des salaires et allocations de dépenses pour les pompiers volontaires pour 2012
28. Dépôt et adoption du rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour 2012
29. Adoption : Règlement numéro 444-11 sur le traitement des élus municipaux
30. Adoption : Règlement numéro 445-11 sur la délégation de pouvoir du directeur général, de l'inspecteur municipal et du chef pompier
31. Nomination des maires suppléants pour l'année 2012
32. Contrat de vente pour le terrain de la municipalité situé sur la rue Joseph et autorisation de signatures
33. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Procédures juridiques à prendre pour l'immeuble situé au 2019, boulevard Saint-Joseph Ouest

34. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Renouvellement d'un mandat général pour services professionnels pour l'année 2012
35. Service incendie : Appel d'offre camion transporteur d'eau usagé
36. Office municipal d'habitation de Saint-Majorique : Approbation des prévisions budgétaires 2012
37. CEGEP de Drummondville : Participation au programme *Bourse étudiante, Édition 2011-2012*, au montant de 250 \$
38. Adoption des comptes à payer
39. Varia
40. Correspondance
 - M.A.M.R.O.T. : Adoption au 1^{er} janvier 2012 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* – les entrepreneurs en construction doivent produire une attestation de l'Agence du revenu du Québec pour les contrats de plus de 25 000 \$
 - M.D.D.E.P. : Réception d'un montant de 11 058,41 \$ sur le programme de valorisation des matières résiduelles et régime de compensation
 - MRC de Drummond : Inspection des propriétés pour le rôle triennal d'évaluation 2014-2015-2016 de la municipalité
 - Correspondances d'un citoyen concernant la période de questions et autres sujets
41. Période de questions
42. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2012-01-268)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-269)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-270)

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2011

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2011 sur le dépôt des prévisions budgétaires 2012, tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-271)

5. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Le conseil constate et reconnaît le dépôt, tel que prescrit par la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, des formulaires dûment remplis de déclaration

des intérêts pécuniaires des conseillers, Messieurs Sylvain Paul et Bertrand Parenteau.

6. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 31 décembre 2011
- Rapport du service incendie au 31 décembre 2011
- Rapport sur les constats émis au 31 décembre 2011

7. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de décembre 2011

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de décembre 2011, sont de **66,57** sur 80. En décembre 2010, les tests s'élevaient à **57,42** sur 80.

Ultramar – Pipeline Saint-Laurent : Demande pour la fourniture d'eau requise pour la future station de pompage

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que la compagnie Ultramar a déposé une demande pour connaître la capacité de la municipalité à fournir le débit d'eau d'incendie requis de 2 839 litres/minutes pour une durée de soixante minutes pour la future station de pompage située sur le boulevard Saint-Joseph Ouest. La capacité actuelle est de 675 litres/minute pour la municipalité. Une copie des ententes avec la Ville de Drummondville a été transmise à M. Louis Bergeron, de la compagnie Ultramar. Une rencontre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la compagnie Ultramar et la municipalité devrait avoir lieu en 2012 concernant ce dossier.

(2012-01-272)

8. A.D.M.Q. : Cotisation annuelle et cautionnement 2012 pour la directrice générale, aux montants de 646,90 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu de renouveler la cotisation annuelle 2012 pour la directrice générale, au montant de 646,90 \$ taxes incluses. Cette cotisation comprend un montant de 380 \$ pour l'abonnement annuel plus taxes et un montant de 210 \$ pour l'assurance-cautionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-273)

9. Infotech Inc. : Contrat de service 2012 Option régulière, au montant de 5 217,77\$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'adhérer au contrat de service de base *Option régulière* avec la compagnie Infotech Inc., facture numéro 201201109, au montant de 5 217,77 \$ taxes incluses, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour trois postes d'ordinateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-274)

10. Infotech Inc. : Achat d'une banque de quatorze (14) heures, au montant de 1 126,75 \$, taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu de procéder à l'achat d'une banque de quatorze (14) heures auprès de la compagnie Infotech Inc., au montant de 1 126,75 \$ taxes incluses. Cette banque d'heures est utilisée pour les formations, journée de la taxation annuelle, services comptables, mise à jour du rôle et taxations complémentaires durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-275) **11. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Honoraires pour divers dossiers, facture au montant de 531,76 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats, facture numéro 12915, au montant de 531,76 \$ taxes incluses, pour différents dossiers d'ordre général et points de loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-276) **12. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Honoraires pour le dossier concernant l'immeuble situé au 2019, boulevard Saint-Joseph Ouest, facture au montant de 763,07 \$**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement à la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats, facture numéro 12916, au montant de 763,07 \$ taxes incluses, pour le dossier concernant l'immeuble situé au 2019, boulevard Saint-Joseph Ouest, pour une infraction au règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-277) **13. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Honoraires pour représentation en cour municipale pour l'immeuble situé au 779, chemin du Sanctuaire, facture au montant de 1 019,65 \$**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement à la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats, facture numéro 13122, au montant de 1 019,65 \$ taxes incluses, pour représentation en cour municipale pour l'immeuble situé au 779, chemin du Sanctuaire, suite à des plaintes pour bruit trop fort et la délivrance d'un constat d'infraction à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-278) **14. HB Archivistes senc : Service d'archivage des documents municipaux, au montant de 800 \$, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'adhérer au service de la compagnie HB Archivistes s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales pour l'année 2012, au montant de 800 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-279) **15. C.O.M.B.E.Q. : Cotisation annuelle 2012 pour l'inspecteur municipal, au montant de 304,68 \$, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de renouveler la cotisation annuelle pour l'inspecteur municipal avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (C.O.M.B.E.Q.), au montant de 304,68 \$ taxes incluses, pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-280) **16. Québec municipal : Service Internet – abonnement annuel 2012, au montant de 156,65 \$, plus taxes**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'abonnement annuel avec Québec municipal sur Internet, facture numéro 00580-2012, au montant de 156,65 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-281)

17. Duclos & Vaillancourt Assurances Inc. : Renouvellement du contrat d'assurances pour 2012, au montant total de 11 310,49 \$

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu de renouveler le contrat d'assurances générales de la compagnie Duclos & Vaillancourt Assurances Inc., factures numéros 37435, 37436 et 37437, au montant total de 11 310,49 \$, pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-282)

18. Publications CCH : Renouvellement et mises à jour des cartables Lois principales et complémentaires, facture au montant de 280,35 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement aux Publications CCH pour le renouvellement et mises à jour annuelles des deux cartables FM *Lois principales et complémentaires*, facture numéro 1962471, au montant de 280,35 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-283)

19. S.P.A.D. : Service de fourrière municipale, facture au montant de 1 208,24 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement à la Société de Protection des Animaux de Drummondville, au montant de 1 208,24 \$, taxes incluses, suite au renouvellement de l'entente signée en février 2011, pour les services de fourrière municipale pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-284)

20. S.I.U.C.Q. : Renouvellement de la contribution annuelle pour le service d'intervention d'urgence, au montant de 1 288,35 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à l'organisme S.I.U.C.Q. pour le renouvellement de la contribution annuelle 2012, facture numéro C11-001, au montant de 1 288,35 \$, calculé au montant de 1,05 \$ par habitant et incluant les services d'interventions d'urgence suivants :

- ❖ Une participation du SIUCQ lors de la tenue d'un événement à caractère communautaire organisé par la municipalité (une journée);
- ❖ Une patrouille de prévention lors de la fête de l'Halloween (distribution de bonbons);
- ❖ Des patrouilles sporadiques du territoire tout au long de l'année;
- ❖ Le soutien au service de sécurité incendie qui dessert la municipalité;
- ❖ Le soutien aux autorités municipales lors d'événements majeurs (mesures d'urgence);
- ❖ Le soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le requiert;
- ❖ Autorisation d'inscrire le SIUCQ comme ressources au plan de mesures d'urgence;
- ❖ Du support au niveau du médical, à la sécurité et à l'aide aux sinistrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-285)

21. Association des chefs en sécurité incendie du Québec : Renouvellement de la cotisation annuelle pour 2012, au montant de 239,24 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, au montant de 239,24 \$ taxes incluses, facture numéro 6659, pour la cotisation annuelle 2012 du chef pompier du Service incendie de Saint-Majorique-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-286)

22. Commission scolaire des Chênes : Formation Opérateur d'autopompe pour le pompier volontaire, M. Daniel Nadeau, facture au montant de 830 \$

Attendu la résolution portant le numéro 2011-09-178 autorisant l'inscription du pompier volontaire, M. Daniel Nadeau, à la formation *Opérateur d'autopompe*, offerte conjointement par la Commission Scolaire des Chênes et le CEGEP de Drummondville;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement à la Commission scolaire des Chênes, au montant de 830 \$, facture numéro C1-000310, pour la formation suivie par M. Daniel Nadeau, pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-287)

23. Me Jean-Frédéric Bleau : Honoraires pour services rendus incluant les détails et temps alloué pour chaque item des factures 704 et 732, au montant total de 6 100,68 \$, taxes incluses

Attendu la résolution portant le numéro 2011-11-218 concernant la demande du conseil pour l'inscription des détails et du temps alloué pour chaque item sur la facture 704 de Me Jean-Frédéric Bleau;

Attendu qu'à la demande du conseil, Me Bleau a fourni la liste des services rendus incluant le temps alloué pour chacun pour la facture numéro 704, au montant de 4 689,15 \$ taxes incluses;

Attendu que Me Bleau a déposé une nouvelle facture numéro 732, au montant de 1 411,53 \$ taxes incluses, pour les services rendus de la période du 6 octobre au 23 novembre 2011;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement des honoraires à Me Jean-Frédéric Bleau, factures 704 et 732, au montant total de 6 100,68 \$, taxes incluses, pour tous les honoraires pour la période du 8 août au 23 novembre 2011, concernant le dossier de l'ancienne directrice générale devant la Commission des lésions professionnelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-285)

24. Réno-Construction Tes-Scier : Préparation d'un plan pour la rénovation des salles de bain dans la salle municipale, facture au montant de 410,13 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Réno-Construction Tes-Scier, facture numéro 1217, au montant de 410,13 \$ taxes incluses, pour la préparation d'un plan pour la rénovation des salles de bain dans la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-286)

25. Techno Travaux : Étendre et niveler la poussière de pierre sur la patinoire, facture au montant de 410,13 \$

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Techno Travaux, facture numéro 124, au montant de 410,13 \$ taxes incluses, pour les travaux d'épandage et de nivelage de la poussière de pierre sur la patinoire municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-287)

25. Municipalité de St-Germain : Sortie du Service incendie pour accident de voiture, facture au montant de 630,90 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement à la municipalité de Saint-

Germain-de-Grantham, facture numéro 201134247, au montant de 630,90 \$, pour l'entraide du service incendie de Saint-Germain pour l'utilisation des pinces de désincarcération lors de l'accident mortel d'un véhicule survenu sur le boulevard Lemire Ouest. Les deux victimes proviennent de l'extérieur de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-288)

26. Dépôt et adoption de la liste des salaires des employés municipaux pour 2012

Attendu que la municipalité désire ajuster le salaire des employés municipaux pour l'exercice financier 2012;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'accepter la liste des salaires des employés municipaux proposée au budget pour l'exercice financier 2012 et qui se lit comme suit :

Poste	Salaire horaire pour 2012
Directrice générale et secrétaire-trésorière	21,50 \$
Secrétaire-réceptionniste	15,20 \$
Préposée à l'entretien ménager	12,00 \$
Inspecteur municipal	19,50 \$
Adjoint à l'inspecteur municipal	17,00 \$
Chef pompier	
Sorties de feu – bureau et rapports	22,00 \$
Pratiques	14,17 \$
Formations	14,03 \$
Pompiers volontaires	20,00 \$
Officiers – Sorties de feu	21,00 \$
Pompiers - Sorties de feu	20,00 \$
Pratiques	13,50 \$
Formations	9,70 \$
Préposé à l'entretien de la pelouse + patinoire	10,50 \$
Préposé à l'entretien de la patinoire	16,00 \$

Il est également résolu d'autoriser une augmentation pour l'allocation au chef pompier au montant de 170 \$ par mois pour un total de 2 040 \$ par année et d'autoriser une allocation fixe aux deux officiers pompiers, Messieurs Marc Fréchette et Christian St-Sauveur, au montant mensuel de 50 \$ pour un total de 600 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-289)

27. Dépôt et adoption du rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour 2012

Attendu que la municipalité doit déposer et adopter le rapport prévisionnel des dépenses incompressibles annuellement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de déposer et d'adopter le rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour l'année 2012, au montant de **342 059,00 \$** dont la liste est présentée comme suit :

SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2012

<i>N° poste</i>	<i>Description</i>	
	Conseil municipal	
02-110-00-130	RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	19 603,00 \$
02-110-00-133	ALLOCATION DÉPENSES ELUS	9 802,00 \$
02-110-00-220	R.R.Q. - ÉLUS	500,00 \$
02-110-00-240	F.S.S. - ÉLUS	800,00 \$
02-110-00-260	RQAP - ÉLUS	200,00 \$

Total Conseil municipal		30 905,00 \$
Administration générale		
02-130-00-141	SALAIRE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	40 000,00 \$
02-130-00-222	R.R.Q. - ADM.	3 160,00 \$
02-130-00-232	A-E - ADM	890,00 \$
02-130-00-242	F.S.S. - ADM.	2 700,00 \$
02-130-00-262	RQAP - ADM.	500,00 \$
02-130-00-252	C.S.S.T - ADM.	2 500,00 \$
02-130-00-321	FRAIS DE POSTE	1 200,00 \$
02-130-00-331	TELEPHONE - ADM.	1 900,00 \$
02-130-00-335	INTERNET - ADM.	1 200,00 \$
02-130-00-670	FOURNITURES DE BUREAU	3 000,00 \$
02-130-01-141	SALAIRE PERSONNEL SOUTIEN	25 000,00 \$
02-190-00-681	ELECTRICITE - ADM.	2 000,00 \$
Total Administration		84 050,00 \$
Protection contre les incendies		
02-220-00-141	SALAIRES POMPIERS	17 900,00 \$
02-220-00-222	R.R.Q. - POMPIERS	800,00 \$
02-220-00-232	A.-E. - POMPIERS	250,00 \$
02-220-00-242	F.S.S. - POMPIERS	690,00 \$
02-220-00-262	R.Q.A.P. - POMPIERS	135,00 \$
02-220-00-281	ASSURANCE - POMPIERS	600,00 \$
02-220-00-331	CELLULAIRE - POMPIERS	500,00 \$
02-220-00-339	SYSTÈME TÉLÉCOMM. - POMPIERS	1 200,00 \$
02-220-00-965	IMMATRICULATION - VÉH. POMPIER	3 200,00 \$
Total Protection contre les incendies		25 275,00 \$
Voirie municipale		
02-320-00-141	SALAIRE INSPECTEUR MUNICIPAL	24 000,00 \$
02-320-00-222	R.R.Q. - VOIRIE	2 000,00 \$
02-320-00-232	A-E - VOIRIE	570,00 \$
02-320-00-242	F.S.S. - VOIRIE	1 720,00 \$
02-320-00-262	RQAP - VOIRIE	310,00 \$
02-320-01-300	TRACTEUR À PELOUSE - ESSENCE	300,00 \$
02-320-01-339	PAGETTE ADJOINT À L'INSPECTEUR	500,00 \$
02-320-00-639	CHAUFFAGE -GAZ PROPANE	1 500,00 \$
02-320-00-681	ELECTRICITE - GARAGE MUN	700,00 \$
02-320-01-141	SALAIRE - ADJOINT À L'INSPECTEUR	14 500,00 \$
02-320-02-141	SALAIRE - ENTRETIEN PELOUSE	1 800,00 \$
02-330-00-521	CONTRAT ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	48 600,00 \$
02-330-00-681	ÉLECTRICITÉ - PARC DU SANCTUAIRE	3 000,00 \$
02-340-00-681	ÉLECTRICITÉ - LUMIÈRES DE RUES	9 500,00 \$
Total Transport		109 000,00 \$
Réseaux de distribution de l'eau potable		
02-413-00-681	ELECTRICITE COMPTEUR TELEMETRIQUE	500,00 \$
02-413-00-649	COMPTEURS D'EAU & RÉGULATEURS PRESSION	4 000,00 \$
Matières résiduelles		
02-451-10-446	ENLEVEMENT ORDURES & MRC	53 250,00 \$
02-451-10-649	BACS À ORDURES MÉNAGÈRES	1 000,00 \$
02-452-10-446	CUEILLETTE SELECTIVE	23 165,00 \$
02-452-10-649	BACS À RECYCLAGE	1 000,00 \$
Total Hygiène du milieu		82 915,00 \$
Loisirs et Culture		
02-701-30-141	SALAIRE - ENTRETIEN PATINOIRE	4 200,00 \$
02-701-30-222 à 262	D.A.S. - LOISIRS	483,00 \$
02-702-20-141	SALAIRE ENTRETIEN	2 000,00 \$
02-702-20-222 à 262	D.A.S. - ENTRETIEN SALLE	231,00 \$

02-702-20-632	HUILE A CHAUFFAGE	3 000,00 \$
	<i>Total Loisirs et Culture</i>	9 914,00 \$
	<i>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES</i>	342 059,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-290)

29. Adoption : Règlement numéro 444-11

CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités présentes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 5 décembre 2011, par la conseillère, Mme Nancy Letendre et celle-ci a présenté le projet aux personnes présentes à cette séance;

ATTENDU QUE la municipalité verse actuellement un traitement annuel de 9 801,24 \$ pour le maire (rémunération de base + allocation de dépenses) et d'un traitement de 3 245,79 \$ pour les conseillers (rémunération de base + allocation de dépenses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu à l'unanimité qu'un règlement, portant le numéro **444-11**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1.1 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 2 TERMINOLOGIE

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

Traitement :	Correspond à la somme des montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses allouées au maire et à chacun des conseillers.
Rémunération de base :	Signifie le montant offert au maire et à chacun des conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.
Rémunération additionnelle :	Signifie un montant supplémentaire offert au maire suppléant lorsque celui-ci occupe des charges définies dans le présent règlement.
Allocation de dépenses :	Correspond à un montant égal à la moitié (½) du montant de la rémunération de base.
Remboursement des dépenses :	Signifie le remboursement d'un montant d'argent payé à la suite de dépenses réellement encourues

pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, la rémunération de base pour le maire est fixée à 6 534,16 \$ et la rémunération de base de chacun des conseillers correspond à 2 178,08 \$.

ARTICLE 4 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Pour l'exercice financier 2012, la rémunération du maire et des conseillers ne reçoit aucune indexation.

ARTICLE 5 MINIMUM DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne peut en aucun cas être inférieure au montant minimum de la rémunération de base décrétée par la loi.

ARTICLE 6 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses correspondant à un montant égal à la moitié (½) du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* pour le maire et chacun des conseillers. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser conformément au *chapitre III de la Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ARTICLE 7 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE - MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions, suite à une absence justifiée pour une période continue, nécessitant sur autorisation du conseil, un tel remplacement. Cette rémunération est versée lorsque le maire est absent de la municipalité pour plus de trente (30) jours consécutifs.

La municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse ledit remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 8 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* est calculée pour chacun des membres du conseil municipal sur une base annuelle. Cette rémunération est versée trimestriellement et versée dans les cinq (5) jours suivant la séance ordinaire du conseil.

ARTICLE 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable par le conseil.

Exception pour le maire : Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

Séance du conseil : Ces articles s'appliquent également à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à des fins de repas à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra

municipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en relation avec une telle séance dans la mesure où il s'agit d'une séance ou d'une réunion de laquelle aucun membre du conseil ou de l'organisme concernée n'était exclu pour un motif autre que son habileté à siéger.

Pièces justificatives exigées : Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates.

Transport en commun : Tout déplacement par autobus, par train ou par taxi, est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives.

ARTICLE 10 VÉHICULE PERSONNEL

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

- À une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue à l'extérieur de la municipalité. Toute distance parcourue à l'intérieur même de la municipalité, est jugée cas par cas.
- L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule est de 0,42 \$ / km parcouru.
- Les frais de stationnement et de péage sont remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 11 FRAIS DE REPAS

La municipalité rembourse un montant maximal pour les frais de repas selon les coûts réels.

ARTICLE 12 FRAIS DE LOGEMENT

La municipalité rembourse aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 13 PARTICULARITÉ

La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes factures qui lui semblent abusives.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire, M. Réjean Rodier, ayant exprimé son vote favorable à l'adoption de ce règlement.

M. Réjean Rodier
Maire

Mme Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

(2012-01-291)

30. Adoption : Règlement numéro 445-11

DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET AU CHEF POMPIER

ATTENDU QUE le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité, en vertu de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné le 5 décembre 2011 par le conseiller, M. Sylvain Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu qu'un règlement, portant le numéro **445-11** soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 RESTRICTIONS

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur la délégation de pouvoirs à la secrétaire-trésorière, à l'inspecteur municipal et au chef-pompier.

ARTICLE 3 CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS

La limite monétaire maximale autorisée par le présent règlement est énumérée à l'annexe « A » pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé. Cette autorisation est attribuée à la secrétaire-trésorière, à l'inspecteur municipal et au chef-pompier selon certains critères, tel que l'urgence d'une situation.

Cette délégation de pouvoirs s'applique à l'exercice financier 2012.

ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS

La présente délégation de pouvoir est consentie à la secrétaire-trésorière à la condition expresse que cette dernière dépose, à chacune des séances régulières du conseil, un résumé des décisions qu'elle a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Réjean Rodier
Maire

Mme Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT NO 445-11

ANNEXE "A"

Le montant qui figure à chaque poste budgétaire est un **montant maximal** pour une transaction mensuelle seulement.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

02-130-00-321	Frais de poste (timbres)	500
02-130-00-341	Avis publics	200
02-130-00-414	Services informatiques	500
02-130-02-459	Contrat de service – Infotech	250
02-130-00-670	Fournitures de bureau	500
02-140-00-670	Papeterie élection	1 000
02-190-00-522	Entretien & réparation - Édifice municipal	500
02-190-00-527	Entretien & réparation - Équipement de bureau	200
02-190-00-640	Achat – Quincaillerie – réparation	300
02-702-20-660	Articles de nettoyage – salle municipale	150

INSPECTEUR MUNICIPAL

02-320-00-516	Location machinerie - voirie	200
02-320-00-521	Entretien & réparation - Chemins & rues	1 000

02-320-00-621	Achat pierre, gravier	1 000
02-320-00-623	Achat de ciment	200
02-320-00-625	Achat d'asphalte	200
02-320-00-641	Quincaillerie - voirie	200
02-320-00-645	Achat de tuyaux	1 000
02-320-01-521	Entretien & réparation - Ponceaux	1 000
02-355-00-649	Signalisation	500
02-451-10-649	Bacs à ordures	1 000
02-452-10-649	Bacs à recyclage	1 000

CHEF POMPIER

02-220-00-525	Entretien & réparation - véhicules incendie	1 500
02-220-00-631	Essence, lubrifiant, huile, etc.	300
02-220-00-641	Quincaillerie – pompiers	100
02-220-00-650	Vêtements, accessoires, téléavertisseurs	500

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-292)

31. Nomination des pro-maires pour l'année 2011

Attendu que la municipalité doit nommer les membres qui pourront siéger, en l'absence du maire, à titre de pro-maire pour l'année 2012 dont la liste se lit comme suit :

La conseillère, Mme Nancy Letendre, accepte d'être pro-maire pour la période de janvier à juin 2012 inclusivement.

Le conseiller, M. André Parenteau, accepte d'être pro-maire pour la période de juillet à décembre 2012 inclusivement.

Les conseillers, Messieurs Daniel Courchesne, Robert Boucher et Bertrand Parenteau, refusent d'occuper le poste de pro-maire en l'absence du maire.

Le conseiller, M. Sylvain Paul, est absent à cette séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-293)

32. Contrat de vente pour le terrain de la municipalité situé sur la rue Joseph et autorisation des signatures

Attendu la résolution portant le numéro 2011-12-261 concernant l'offre d'achat acceptée de M. Yannick Gariépy, pour le terrain municipal situé sur la rue Joseph;

Attendu que la municipalité doit compléter le formulaire FP-505 de Revenu Québec pour la TVQ afin de procéder au contrat de vente de ce terrain;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente du terrain situé sur la rue Joseph, lot 86P, à M. Yannick Gariépy et devant la notaire, Me Annie Cusson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-294)

33. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Procédures juridiques à prendre pour l'immeuble situé au 2019, boulevard Saint-Joseph Ouest

Attendu la résolution portant le numéro 2011-09-180 donnant le mandat à la firme d'avocats Martel, Brassard, Doyon dans le dossier concernant l'immeuble situé au 2019, boulevard Saint-Joseph Ouest;

Attendu que le propriétaire est toujours en infraction au règlement de zonage en vigueur;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats, à poursuivre les démarches dans le dossier mentionné ci-haut et d'appliquer l'amende minimale de 300 \$ par jour tel que stipulé à l'article 2.3.2 du règlement de zonage numéro 382-05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-295)

34. Martel, Brassard, Doyon, avocats : Renouvellement d'un mandat général pour services professionnels pour l'année 2012

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 selon les termes de l'offre de services du 27 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-296)

35. Service incendie : Appel d'offre pour un camion transporteur d'eau usagé

Attendu que la municipalité doit procéder à l'achat d'un camion transporteur d'eau usagé pour le service incendie;

Attendu que la municipalité doit procéder par appel d'offres public sur le site SEAO tel que prévu par la loi;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder par appel d'offres public sur le site SEAO pour l'achat d'un camion transporteur d'eau usagé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-297)

36. Office municipal d'habitation de Saint-Majorique : Approbation des prévisions budgétaires 2012

Attendu que l'Office municipale d'habitation de Saint-Majorique a déposé les prévisions budgétaires pour l'année 2012 pour approbation;

En conséquence, il est proposé par M. Bertrand Parenteau, appuyé par M. Robert Boucher et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Majorique pour l'exercice financier 2012. La contribution de la municipalité est au montant approximatif de 1 420 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-298)

37. CEGEP de Drummondville : Participation au programme Bourses Étudiants, Édition 2011-2012, au montant de 250 \$

Attendu que le CÉGEP de Drummondville tiendra sa 27^e édition pour le Programme Bourses Étudiants - Édition 2011-2012;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement au CÉGEP de Drummondville, au montant de 250 \$, dans le cadre du Programme Bourses Étudiants Édition 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-01-299)

38. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 445-11 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Bell Mobilité	Cellulaire service incendie	42,10 \$
Blanchard et Fils Inc.	Recyclage des matières résiduelles - déc 2011	1 002,54 \$
Carte Visa	Frais annuels et courriers recommandés	196,71 \$
Connectel Solutions	Téléphone bureau	153,56 \$
Groupe ADP ass.	Mutuelle d'assurance CSST	71,21 \$
Hydro-Québec	Électricité pour les luminaires de rues	854,88 \$
Laboratoires SM	Analyses coliformes fécaux et totaux - F1162031	84,30 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Pagelettes du service incendie	95,78 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Frais mensuels - Internet	100,31 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement matières recyclables - nov 2011	221,53 \$
MRC de Drummond	Élimination déchets- nov 2011 (31,45 t.)	1 982,80 \$
MRC de Drummond	Mutations - novembre 2011	15,00 \$
Ultramar UltraConfort	Huile à chauffage - salle municipale (398,6 l.)	424,58 \$
Total des dépenses autorisées:		5 245,30 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN DÉCEMBRE 2011

Élus municipaux	Rémun. & allocation dép. oct - nov - déc 2011	7 138,15 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois de décembre 2011	2 669,40 \$
Employés	Salaires pour le mois de décembre 2011	7 777,07 \$
		17 584,62 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

A.D.M.Q.	Adhésion annuelle & cautionnement pour d. g.	646,90 \$
Ass. Chefs SSI	Abonnement annuel 2012	239,24 \$
Blanchard et Fils Inc.	Recyclage des matières résiduelles - janvier 12	1 083,27 \$
C.O.M.B.E.Q.	Adhésion annuelle pour inspecteur municipal	304,68 \$
C.S.D.C.	Formation <i>Opérateur d'autopompe</i> - D. Nadeau	830,00 \$
Carrières PCM	2 voyages pierres concassées 2e Rg & Petit 4	565,09 \$
Duclos & Vaillancourt	Assurances responsabilités et bâtiments	11 310,49 \$
HB archivistes	Archivage documents municipaux 2012	800,00 \$
Infotech Inc.	Contrat annuel - Sygem comptabilité	5 217,77 \$
Infotech Inc.	Banque de 14 heures sur système Sygem	1 126,75 \$
M.G.N. Déneigement	2e vers de 6 - déneigement des routes	10 136,27 \$
Martel Brassard Doyon	Honoraires différents dossiers	531,76 \$
Martel Brassard Doyon	Honoraires - immeuble au 2019, bl. St-Joseph	763,07 \$
Martel Brassard Doyon	Honoraires cour immeuble au 779, ch. Sanctuaire	1 019,65 \$
Publications CCH	M.A.J. cartables lois principales & compl.	280,35 \$
Québec municipal	Abonnement annuel 2012 sur Internet	156,65 \$
Régie intermunicipale	Cueillette et transport des déchets - janvier 2012	2 065,34 \$
Réno-Constr. Tes-Scier	Plans pour rénovation salles de bain - salle	410,13 \$
S.I.U.C.Q.	Adhésion annuelle 2012	1 288,35 \$
Techno Travaux	Nivelage poussière de pierres patinoire	410,13 \$
		39 185,89 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 9 JANVIER 2012

Aménagement N.P.	Tapis pour zamboni	112,22 \$
Chef pompier	Location de bureau - versement mensuel	166,67 \$
CMP Mayer Inc.	2 cagoules bleues pour Service incendie	43,29 \$
Connectel	Téléphones du bureau	153,56 \$
Contro Lectric Enr.	Intervention lumière rue Paul et Habel	244,37 \$
Contro Lectric Enr.	Intervention lumière ch. Sanctuaire et Rte Tessier	322,98 \$
Denis Labonté Usinage	Pièces pour zamboni	158,42 \$
Financière BNC	Intérêts versés règlements 277-97 et 289-98	56 605,45 \$
Financière BNC	Intérêts versés pour règlement 343-02	17 635,38 \$

Gaz Excel	Essence diesel camion autopompe	41,02 \$
Laboratoires SM	Analyses Trihalométhanes & Coliformes fécaux	177,32 \$
Letendre & Forcier Ltée	Bois Selectem 9,5 pour sortir zamboni	182,28 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidents	1 828,00 \$
MRC de Drummond	Gestion cours d'eau Riv-aux-Vaches br. 13	118,40 \$
MRC de Drummond	Gestion cours d'eau Riv-aux-Vaches br. 27	892,80 \$
MRC de Drummond	Gestion cours d'eau Riv-aux-Vaches br.30	835,60 \$
MRC de Drummond	Gestion cours d'eau Riv-aux-Vaches br.37	120,80 \$
MRC de Drummond	Quote-part - décembre 2011 et janvier 2012	9 556,14 \$
Pétroles Therrien Inc.	Essence pour camion municipal	115,00 \$
Rona Régional Dr'ville	Gaz propane zamboni & peinture fluorescente	66,26 \$
Rona Régional Dr'ville	Rondelle robinet garage municipal	2,26 \$
CRIC Drummond	Vérification 6 extincteurs et recharge	79,75 \$
Sport-Inter	2 bandes protectrices pour nouveaux buts	270,14 \$
SSI - pompiers	Essence diesel autopompe	113,02 \$
SSI - pompiers	7 repas - sortie véhicule accidenté boul. Lemire	114,34 \$
Ultramar UltraConfort	Huile à chauffage - salle municipale (398,6 litres)	463,77 \$
Ville de Drummondville	Cour mun. - constats 803728033 & 803589552	374,04 \$

Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil: **90 793,28 \$**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 9 JANVIER 2012: **152 809,09 \$**

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 9 janvier 2012 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

39. Varia

(2012-01-300)

39. a) Rétrospective pour l'année 2011

Le conseiller, M. Daniel Courchesne, en accord avec plusieurs membres du conseil, présente une rétrospective de l'année 2011. Aucun document à ce sujet n'est déposé à cette séance.

40. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- M.A.M.R.O.T. : Adoption au 1^{er} janvier 2012 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* – les entrepreneurs en construction doivent produire une attestation de l'Agence du revenu du Québec pour les contrats de plus de 25 000 \$
- M.D.D.E.P. : Réception d'un montant de 11 058,41 \$ sur le Programme de valorisation des matières résiduelles et régime de compensation
- Lettres d'un citoyen : Ces correspondances concernent la période de questions et autres sujets

41. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h20

- Un citoyen mentionne que les déclarations faites par les conseillers, Messieurs Daniel Courchesne et Sylvain Paul, sont erronées et demande des preuves à l'appui de ces déclarations
- Honoraires juridiques concernant l'immeuble situé au 2019, boulevard St-Joseph Ouest

- Maires suppléants
- Aucune résolution pour la nomination des responsables sur les comités internes de la municipalité
- Comité du Parc du sanctuaire – suivi du dossier et les personnes responsables
- Explications demandées sur l'immeuble situé au 2019, boulevard St-Joseph Ouest pour la partie agricole et la partie commerciale
- Un citoyen demande d'être remboursé pour un compteur défectueux et retour sur le calcul de plusieurs années passées
- Route Lebrun – propriétaire toujours en attente d'une décision du conseil pour le creusage du fossé de chemin
- Un citoyen demande l'intervention de la municipalité pour l'organisation des parties de balle
- Demande d'un citoyen de confirmer la résidence du conseiller, M. Sylvain Paul

Fin de la période : 20h44

42. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **20 heures et 44 minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière